

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Mai 2019**

OBJET : Participation du Département au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI d'intention) Basse-Durance et signature de la convention.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Mai 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'acter le principe de la participation du Département au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI d'intention) de la Basse-Durance 2019-2022 ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention ci-jointe.

A l'unanimité

Mesdames SAEZ, GENTE-CEAGLIO ainsi que Messieurs SANTELLI, FÉRAUD, LIMOUSIN et PONS ne prennent pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**